Nations Unies S/2020/685



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2020
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2506 (2020), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter d'ici au 10 juillet 2020 un rapport sur ma mission de bons offices, notamment sur les progrès accomplis pour parvenir à un point de départ consensuel en vue de négociations constructives axées sur les résultats et qui aboutissent à un règlement. Dans cette résolution, le Conseil a aussi demandé instamment aux parties et à tous les acteurs concernés de renouveler leur engagement et leur volonté politique en faveur d'un règlement du conflit sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil a également engagé les dirigeants des deux communautés à tenir ma mission de bons offices informée, par écrit, des mesures qu'ils avaient prises à l'appui des dispositions pertinentes de la résolution, en particulier en ce qui concernait les paragraphes 5 et 6, en vue de parvenir à un règlement global et durable, et m'a prié de faire figurer les informations ainsi reçues dans mon rapport. Les informations mises à jour présentées par les deux dirigeants sont jointes en annexe au présent rapport.

2. Le présent rapport porte essentiellement sur l'évolution de la situation durant la période du 31 octobre 2019 au 18 juin 2020 et rend compte de l'accomplissement de ma mission de bons offices, menée sous la direction de ma conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar, ainsi que des consultations faites en mon nom par une fonctionnaire de haut rang de l'Organisation, Jane Holl Lute.

II. Considérations générales et contexte

3. Dans mon précédent rapport sur ma mission de bons offices (S/2019/883), j'ai exprimé l'espoir qu'une solution durable au problème de Chypre puisse être trouvée. J'ai salué le dialogue constructif mené par les deux parties, les puissances garantes et les autres parties intéressées avec M[me] Lute et souligné que les perspectives de paix dépendaient, en fin de compte, des deux parties. J'ai exhorté les parties à faire bon usage de la période à venir et à profiter des consultations pour établir les fondements de nouveaux engagements sans équivoque en vue de parvenir à un règlement pacifique. À cet égard, j'ai demandé à nouveau aux parties d'envisager de façon constructive le projet en six points que j'avais présenté le 30 juin 2017.

4. Comme je l'ai mentionné dans mon précédent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2020/23), j'ai tenu une

20-08992 (F) 150720 150720





réunion conjointe informelle avec le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akıncı, le 25 novembre 2019 à Berlin. C'était la première fois que je rencontrais conjointement les deux dirigeants depuis la clôture de la Conférence sur Chypre à Crans-Montana, en juillet 2017. La réunion a été une occasion importante de faire le point sur les efforts déployés pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre près de deux ans et demi plus tard.

5. À la suite de la réunion de Berlin, et sur la base de la mise en œuvre réussie des principales mesures de confiance en 2019, les deux parties ont réorienté leurs efforts vers les comités techniques bicommunautaires et ont accordé une attention accrue aux moyens par lesquels ces comités pourraient contribuer à renforcer la confiance et la communication entre les parties et à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes. Dans le cadre des comités, et en présence de ma conseillère spéciale adjointe, les deux dirigeants se sont rencontrés à trois reprises après la réunion conjointe tenue avec moi à Berlin. Ils ont également eu un certain nombre de conversations téléphoniques au cours de la période couverte par le présent rapport.

6. Les interventions conjointes et les mesures de confiance mises en œuvre au cours de la période considérée ont été généralement bien accueillies par le public et ont contrasté avec le climat entourant le processus de paix, qui s'est détérioré depuis la clôture de la Conférence sur Chypre en 2017. Le 16 décembre 2019, les deux dirigeants ont participé à la conférence des chefs d'établissement pour l'année scolaire 2019/20. Les dirigeants ont profité de leur intervention conjointe pour adresser un message de soutien aux travaux du Comité technique de l'éducation et à l'initiative d'éducation pour la paix par des bénévoles intitulée « Imagine ». Le 3 février 2020, les deux dirigeants ont coprésidé une réunion du Comité technique de la santé pour discuter des précautions qui ont été prises en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les deux parties ayant commencé à prendre les premières mesures fin janvier. Après un exposé à l'intention des deux dirigeants, le Comité a publié une déclaration conjointe, faisant observer que toutes les précautions nécessaires, y compris en matière de dépistage, avaient été prises par les deux parties conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé. Les membres du Comité sont également convenus de rester en contact étroit, d'échanger des informations et d'offrir l'assistance voulue. À la suite de la réunion du Comité technique de la santé, les deux dirigeants ont assisté au lancement par le Comité technique de la culture d'une exposition d'art, présidée par ma conseillère spéciale adjointe et coorganisée et financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne.

7. Comme je l'ai décrit plus en détail dans mon rapport sur l'UNFICYP (S/2020/682), demandé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2506 (2020), le 29 février, invoquant des considérations de santé publique liées à la COVID-19, la République de Chypre a fermé quatre points de passage reliant le sud au nord, ce qui a déclenché des manifestations de divers groupes opposés à la fermeture, certains groupes préconisant le maintien de la clôture des points de passage. Quelques semaines plus tard, les autorités du nord ont également fermé deux points de passage supplémentaires suite à l'apparition des premiers cas de COVID-19 sur l'île le 9 mars. Fin mars, les deux parties ont introduit des mesures de quarantaine aux points de passage encore ouverts, limitant ainsi efficacement les déplacements entre les deux communautés. L'apparition de la COVID-19 à Chypre a également conduit à l'annonce, le 19 mars, que les élections des dirigeants chypriotes turcs prévues pour le 24 avril seraient reportées de six mois, soit au 11 octobre, un éventuel second tour étant prévu le 18 octobre. Ce report a prolongé le cycle électoral et la politique préélectorale associée. Il a également compromis une possible reprise du dialogue et les mesures à prendre en vue d'une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, étant donné que les parties concernées comprennent qu'une telle réunion ne

devrait pas avoir lieu avant les élections. Le 12 avril, le lendemain de l'annonce par l'UNFICYP du premier cas de COVID-19 parmi son personnel, les autorités chypriotes turques ont imposé des restrictions aux déplacements du personnel des Nations Unies, des organisations multilatérales et plus généralement de la communauté diplomatique par les points de passage vers le nord.

8. Suite à l'épidémie de COVID-19 sur l'île, des mesures ont rapidement été prises. Les ripostes des deux parties à la pandémie ont été distinctes et peu coordonnées, mais les deux dirigeants chypriotes ont eu plusieurs échanges téléphoniques à l'occasion desquels ils se sont exprimé leur soutien mutuel dans les efforts déployés pour faire face à l'épidémie et ont convenu de s'employer à fournir une assistance pour répondre aux besoins humanitaires et médicaux de la population de l'ensemble de l'île. Les membres du Comité technique bicommunautaire de la santé sont également restés quotidiennement en contact, échangeant des informations et offrant au besoin une assistance afin de maintenir le dialogue et la coopération continus pour relever les défis de cette crise sans précédent. Des mesures économiques ont été prises par les autorités de chaque partie face aux conséquences dévastatrices de l'arrêt presque total de l'économie des deux communautés.

9. Malgré l'appel lancé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2506 (2020) pour que les tensions en Méditerranée orientale s'apaisent, les tensions régionales sont restées fortes au sujet de la prospection d'hydrocarbures et, de plus en plus, de la délimitation des frontières maritimes. Sur l'île, des propositions distinctes ont été présentées par les deux parties en 2019 pour régler la question des hydrocarbures, mais elles n'ont pas été menées plus avant et d'importantes divergences subsistent. D'autres tensions dues à des facteurs existant sur l'île et alentour ont également persisté pendant la période considérée, par exemple en ce qui concerne la migration irrégulière et Varosha, comme décrit plus en détail dans mon rapport sur l'UNFICYP.

10. Le 23 mars, j'ai appelé à un cessez-le-feu mondial immédiat afin que tous les efforts soient concentrés sur la lutte contre la pandémie et sur le sauvetage des vies, ce dont ma conseillère spéciale adjointe s'est faite l'écho dans les lettres qu'elle a elle-même adressées aux deux dirigeants le 27 mars. Le 28 mars et le 4 mai, respectivement, le dirigeant chypriote turc et le dirigeant chypriote grec ont répondu positivement par écrit à mon appel, soulignant l'importance de la coopération et de la collaboration et évoquant les travaux du Comité technique de la santé. Dans mes réponses du 11 mai aux deux dirigeants, j'ai relevé que la coopération, le dialogue et des initiatives coordonnées seraient essentiels pour permettre de faire face aux conséquences de la pandémie à l'échelle de l'île et j'ai exhorté les deux parties à donner aux comités techniques les moyens de contribuer à la riposte générale à la COVID-19. À la suite de mon appel, les deux parties se sont engagées à accorder une importance accrue aux comités et ma mission de bons offices a réfléchi avec elles à des idées et à des initiatives. Depuis la flambée de COVID-19 sur l'île, ma conseillère spéciale adjointe, ma mission de bons offices et l'UNFICYP se sont activement engagés auprès des acteurs des deux côtés de l'île, en facilitant l'échange d'informations et l'assistance, et en assurant la liaison avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec la Commission européenne pour tenter de réduire l'impact destructeur de la pandémie.

11. Grâce aux mesures restrictives prises des deux côtés de l'île face à la COVID-19, un nombre relativement faible de cas a été enregistré, et les deux communautés ont progressivement assoupli les restrictions à partir de début mai. À la mi-mai, en pleine canicule inhabituelle pour la saison, des incendies ont éclaté des deux côtés de l'île. Sur une demande de M. Akıncı à M. Anastasiades, les deux parties ont lutté ensemble contre un incendie particulièrement intense dans le nord et l'assistance offerte par la communauté chypriote grecque à la communauté chypriote

turque dans ce contexte a été remarquable. À la suite de cela, les deux dirigeants se sont exprimés le 21 mai et ont convenu d'une première phase de réouverture des points de passage, en autorisant le transit de certaines catégories de personnes à partir du 8 juin. Toutefois, les autorités du nord ont reporté la mise en œuvre de l'accord, possiblement jusqu'au 22 juin. Comme convenu également par les dirigeants le 21 mai, le Comité technique de la santé s'est réuni le 1er juin pour examiner la situation épidémiologique dans les deux communautés et a ensuite rendu compte de ses travaux aux dirigeants, en mettant l'accent sur les données épidémiologiques, le traitement et les tests.

12. Des représentants des partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs ont continué à se rencontrer sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Le 29 janvier 2020, lors d'un événement bicommunautaire organisé par l'ambassade de Slovaquie, les résultats du dernier sondage d'opinion réalisé au nom de ma mission de bons offices ont été présentés puis examinés en détail lors d'une réunion des partis politiques tenue le 26 février 2020. Le sondage portait sur les attentes politiques, sociales, économiques et en matière de sécurité dans l'ensemble de l'île, dans l'éventualité d'un règlement à Chypre et dans l'éventualité d'un non-règlement. Les membres des partis politiques présents à la réunion ont formulé des observations et ont participé à des discussions sur les résultats. Malgré l'interruption en mars des réunions en présentiel, le dialogue entre les partis politiques s'est poursuivi durant la pandémie de COVID-19 et une déclaration a été publiée le 24 avril dans laquelle ils ont rendu hommage aux agents sanitaires pour leurs efforts. Faisant en cela montre d'un esprit bicommunautaire, les partis ont dans cette déclaration appelé les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs à « mettre de côté leurs divergences d'opinion concernant la solution au problème de Chypre et à se concentrer sur leur force mentale et physique afin d'éliminer le danger qui pèse sur la santé publique » et de faire face aux conséquences sociales et économiques futures. Ils y ont en outre noté la nécessité de faire preuve de solidarité entre Chypriotes, exprimé leur satisfaction quant à l'étroite coordination entre les dirigeants et leur soutien à cet égard, et salué le travail du Comité technique bicommunautaire de la santé.

13. Les chefs religieux de Chypre ont continué d'encourager la consolidation de la paix et la réconciliation dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède. Pour la première fois depuis qu'ils ont commencé à se réunir régulièrement en 2011, les chefs religieux étaient physiquement séparés en raison des restrictions liées à la COVID-19. Néanmoins, ils sont restés unis et ont continué à se réunir en ligne et à publier des déclarations communes. Les cours de turc et de grec à l'intention des religieux et du personnel des institutions religieuses se sont également poursuivis en ligne à titre de mesure de confiance. Dans un communiqué commun publié le 6 mai, les chefs religieux ont déclaré que le moment était venu de « faire preuve d'une solidarité, d'une compassion et d'une unité véritables », tout en priant « pour que les Chypriotes échappent aux douloureux souvenirs du passé et œuvrent ensemble pour relever de front les défis auxquels nous sommes confrontés ». Le 1er juin, ma conseillère spéciale adjointe a rencontré les chefs religieux de Chypre par visioconférence et a discuté de la situation actuelle et de l'importance des activités qui contribuent à une culture de paix à Chypre. Plus tard dans la même journée, les chefs religieux ont réagi à un incident survenu à Limassol en publiant une déclaration commune « condamnant les actes de vandalisme » contre une mosquée et soulignant que de tels actes étaient « irrespectueux non seulement envers la communauté religieuse mais aussi envers tous ceux qui œuvrent ensemble à la promotion du respect, des droits humains et de la liberté de religion ».

III. État d'avancement du processus : consultations

14. S'agissant des consultations menées en mon nom, M[me] Lute a poursuivi le dialogue avec les parties à la Conférence sur Chypre dans le cadre des efforts visant à faciliter un accord sur le cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour une conclusion négociée sur la question de Chypre. Elle a effectué sa septième visite à Chypre du 15 au 17 novembre 2019, et a rencontré les deux dirigeants tour à tour le 16 novembre. Elle a ensuite facilité les préparatifs de la réunion informelle que j'ai tenue avec les deux dirigeants à Berlin le 25 novembre. M[me] Lute a également eu des contacts réguliers avec des représentants des puissances garantes, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'avec l'Union européenne en sa qualité d'observateur à la Conférence sur Chypre.

15. Lors des discussions de Berlin, les deux dirigeants se sont félicités de ma participation et ont réaffirmé leur engagement et leur détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991) à son paragraphe 4. Ils se sont également accordés à dire qu'un règlement global et durable du problème de Chypre dans un délai prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable. En outre, le dirigeant chypriote grec et le dirigeant chypriote turc ont réaffirmé leur attachement à la Déclaration commune du 11 février 2014, aux points de convergences antérieurs et au cadre en six points que j'avais présenté le 30 juin 2017 en vue de parvenir à un accord stratégique ouvrant la voie à un règlement global.

16. Les deux dirigeants ont réaffirmé, en ma présence, certains de leurs accords et ententes antérieurs sur plusieurs aspects cruciaux des négociations. Compte tenu de ces discussions, j'ai accepté de poursuivre mes efforts pour parvenir à un accord concernant un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir dès que possible des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats. À cet égard, je me suis engagé à étudier avec le dirigeant chypriote turc et le dirigeant chypriote grec et avec les puissances garantes la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.

IV. État d'avancement du processus : accomplissement de la mission de bons offices

17. Ma conseillère spéciale adjointe et ma mission de bons offices se sont entretenus régulièrement avec les deux dirigeants et leurs représentants ainsi qu'avec d'autres parties prenantes concernées sur la situation actuelle et la voie à suivre. Avant la flambée de COVID-19, la mission avait mis en place des plans d'urgence et adopté ensuite des mesures pour protéger la santé et la sécurité de son personnel et de ses partenaires, en limitant les contacts en face à face avec les parties prenantes et les interlocuteurs tout en continuant à exécuter son mandat. Bien que les activités de sensibilisation en présentiel n'aient pas été possibles en raison des restrictions imposées à la circulation du fait de la COVID-19, l'engagement de la mission auprès des acteurs de la société civile, des femmes, des jeunes et des milieux d'affaires ainsi que le suivi permanent de l'évolution de la situation politique sur l'île et dans la région se sont poursuivis sur des plateformes en ligne. Les rapports et les analyses de ma mission de bons offices sur les voies possibles vers la reprise des pourparlers de paix et les obstacles à cet égard se poursuivaient, malgré la pandémie.

18. Les 12 comités techniques bicommunautaires formés par les dirigeants pour instaurer la confiance et améliorer la vie quotidienne des Chypriotes ont continué à fonctionner sous les auspices de ma mission de bons offices qui, avec le soutien de l'UNFICYP, a continué à coordonner et à faciliter leur travail en vue d'assurer le dialogue et la coopération entre les deux parties. Grâce à des réunions régulières avec les coordonnateurs des comités techniques des deux parties, la mission a constaté que celles-ci accordaient l'une et l'autre une attention accrue à la revitalisation de ces instances. L'épidémie de COVID-19 sur l'île, associée aux mesures restrictives correspondantes destinées à enrayer la propagation du virus, a eu des répercussions négatives sur les travaux des comités. L'exécution de plusieurs projets en cours ainsi que des réunions et activités en face à face ont été soit suspendues indéfiniment, soit reportées. Néanmoins, plus de la moitié des comités techniques, y compris ceux qui s'occupent de la santé, du patrimoine culturel, de l'éducation, de l'environnement, de la culture et de l'égalité des genres, ont poursuivi leurs activités par le biais de réunions en ligne, en publiant des déclarations et en rédigeant des propositions sur les projets prévus. Alors que d'autres comités techniques ne se sont réunis qu'une ou deux fois au cours de la période de référence, l'un d'eux, à savoir le Comité des points de passage, ne s'est pas réuni du tout.

19. À la suite des appels répétés lancés par le Conseil de sécurité aux deux dirigeants pour qu'ils donnent aux comités techniques des moyens d'agir, dont tout récemment dans sa résolution 2506 (2020), ainsi que de la réaffirmation par les dirigeants eux-mêmes de leur volonté d'intensifier les travaux des comités, ma mission de bons offices a fini en décembre 2019 de faire le point des activités et des méthodes des comités techniques durant les douze années écoulées. Ce bilan a permis d'évaluer l'efficacité des comités quant à la concrétisation des objectifs pour lesquels ils ont été créés ; de recenser leurs points forts et leurs faiblesses ; et de proposer des recommandations pour améliorer, renforcer et rationaliser leur travail. D'une manière générale, il est ressorti de ce bilan qu'en dépit des difficultés et des obstacles, les comités ont été efficaces et restent les meilleurs vecteurs pour la mise en place de mesures de confiance propres à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes tout en encourageant et en facilitant une plus grande interaction entre les deux communautés.

20. À l'issue du bilan, ma mission de bons offices a ensuite recommandé des mesures qui pourraient être prises par les parties et par l'ONU pour aider les comités à s'employer plus efficacement à ce que leurs travaux bénéficient réellement et durablement à tous les Chypriotes. Un résumé des principales conclusions et recommandations a été, pour l'essentiel, accueilli positivement par les deux coordonnateurs chypriotes, qui se sont déclarés prêts à examiner les moyens d'appliquer les recommandations. Des discussions initiales ont été menées par ma mission de bons offices et les parties sur la manière de procéder ; elles ont toutefois été ralenties en raison de la pandémie de COVID-19. Se félicitant de la volonté des parties de poursuivre ces discussions et de définir des étapes ultérieures mutuellement acceptables afin de soutenir les travaux des comités techniques, ma mission de bons offices entend assurer le suivi de cette question dans les mois à venir. L'application de certaines recommandations issues du bilan effectué, notamment la formation de tous les facilitateurs de l'ONU qui œuvrent aux côtés des comités techniques en partenariat avec le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA), a déjà commencé.

21. Le Comité technique de la santé s'est réuni à sept reprises en présentiel ou en ligne et a maintenu des communications fréquentes. À partir de février, le Comité a axé les discussions sur la COVID-19 et ses membres ont échangé des informations sur les précautions prises par les deux parties en réponse à la pandémie. Le 3 février, il a présenté une synthèse au dirigeant chypriote turc et au dirigeant chypriote grec, qui se sont tous deux déclarés satisfaits de ce qu'ils avaient entendu. Après l'adoption

de restrictions à la circulation et aux rassemblements, le Comité a commencé à se réunir en ligne, et ses membres sont restés en contact quotidiennement pour échanger des informations et organiser l'assistance aux personnes sur une base humanitaire en fonction des besoins. Les 1er et 17 juin, les membres du Comité se sont réunis et ont échangé des informations sur la situation épidémiologique dans leurs communautés respectives ainsi que sur les différentes méthodes scientifiques utilisées dans la lutte contre la pandémie. Les deux parties ont également discuté des prochaines étapes de la levée des restrictions et confirmé qu'elles informeraient leurs dirigeants et fourniraient des avis scientifiques.

22. À la suite des échanges entre les deux dirigeants et grâce au dialogue entre les membres du Comité technique de la santé, un soutien important a été offert dans le contexte de la flambée de COVID-19, la partie chypriote grecque ayant notamment procuré à la partie chypriote turque des médicaments et des équipements de protection individuelle. Comme je le décris plus en détail dans mon rapport sur l'UNFICYP , la Force a également poursuivi son important travail d'assistance aux parties à cet égard, en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire vitale, y compris celle des fournitures médicales suite à la fermeture des points de passage entre les deux communautés et d'autres restrictions à la circulation.

23. Le 3 février 2020, le Comité technique de la culture a organisé une exposition d'œuvres d'art et d'enregistrements audiovisuels qui avaient été échangés entre les deux parties en septembre 2019. Cette exposition faisait suite à l'accord conclu le 26 février 2019 entre les deux dirigeants concernant l'échange d'œuvres d'art. Conformément à cet accord, la partie chypriote turque a restitué des peintures d'artistes chypriotes grecs qui étaient sous sa protection depuis 1974, tandis que la partie chypriote grecque a partagé des archives de la Cyprus Broadcasting Corporation sur les activités culturelles de la communauté chypriote turque liées à la période antérieure à 1963. Une sélection de peintures et de contenus audiovisuels a été dévoilée lors de l'exposition. Par la suite, un catalogue détaillé, traduit en grec, en turc et en anglais, recensant toutes les peintures et tous les enregistrements audiovisuels, a été diffusé et des versions électroniques ont également été mises à la disposition du public. Suite aux restrictions en matière de circulation instaurées sur l'île, la Commission technique de la culture s'est réunie en ligne pour poursuivre ses travaux. Le Comité a obtenu des fonds auprès du mécanisme de soutien aux comités techniques financé par l'Union européenne pour parrainer un concours de poésie dans lequel cinq poètes issus de chaque communauté seraient sélectionnés pour être filmés récitant leurs propres poèmes écrits pendant la crise liée à la COVID-19.

24. Le Comité technique des affaires économiques et commerciales a poursuivi les discussions sur ses priorités définies au début de 2020, notamment plusieurs mesures de confiance visant à améliorer les échanges et les liens commerciaux entre les deux communautés. Malgré les bonnes relations de travail entre les membres du Comité, la dynamique politique sur l'île continue de peser sur les initiatives en faveur du renforcement des liens économiques et de l'accroissement du commerce intra-insulaire que j'ai préconisées à plusieurs reprises dans mes rapports au Conseil de sécurité. Les restrictions imposées aux déplacements sur l'ensemble de l'île à la suite de la flambée de COVID-19 ont aggravé la situation, constituant un obstacle important à la poursuite de la coopération à un moment où les deux communautés sont confrontées aux graves répercussions de la pandémie exigeant une attention urgente.

25. Le Comité technique de l'éducation a continué de mettre en œuvre et d'améliorer le programme d'éducation pour la paix par des bénévoles intitulé « Imagine », en faisant fond sur les bons résultats obtenus les années précédentes et l'intérêt croissant des écoles désireuses de participer à ce projet. Le programme

prévoit notamment des activités monocommunautaires et bicommunautaires d'éducation pour la paix menées à titre volontaire dans les écoles, la formation d'enseignants engagés dans l'éducation à la paix et l'élaboration de matériel didactique promouvant la consolidation de la paix et le dialogue interculturel. En raison des restrictions liées à la COVID-19, les manifestations en lien avec le programme « Imagine » qui devaient se tenir en présentiel ont été suspendues jusqu'à la prochaine année scolaire. Toutefois, le Comité technique de l'éducation a continué à concevoir du matériel de formation à l'éducation pour la paix et d'autres projets, notamment un webinaire destiné aux enseignants qui a été mis à l'essai avec succès le 28 mai avec la participation de 34 enseignants chypriotes turcs et grecs de tous les niveaux d'enseignement. Dans un communiqué de presse publié le 3 juin, le Comité a annoncé l'achèvement du programme « Imagine » pour l'année scolaire 2019/20, notant qu'il avait rassemblé 1 285 étudiants et 162 enseignants venus d'écoles chypriotes turques et chypriotes grecques de l'île au cours de cette année.

26. Le Comité technique de l'égalité des sexes s'est réuni deux fois au cours de la période considérée, utilisant pour cela une plateforme en ligne, et a examiné des questions liées aux incidences de la COVID-19 pour les hommes et pour les femmes dans les deux communautés, ainsi que les moyens par lesquels il pourrait donner suite à la demande que le Conseil de sécurité a formulée dans de multiples résolutions, dont la résolution 2506 (2020), concernant l'élaboration d'un plan d'action promouvant la participation pleine, égale et effective des femmes aux pourparlers de paix. L'épidémie de COVID-19 sur l'île a ralenti les discussions initiales sur le plan d'action, mais le Comité a sensibilisé le public à la violence domestique à la suite de la mise en place de mesures restrictives dans les deux communautés pour prévenir la propagation du virus. Le Comité a également souligné la nécessité d'assurer la participation effective des femmes et des filles à la riposte à l'épidémie et d'adopter des mesures socioéconomiques tenant compte des questions de genre.

27. Le 6 mai 2020, le Comité technique de l'égalité des sexes a publié une déclaration dans laquelle il a noté la recrudescence de la violence contre les femmes et les filles pendant la pandémie de COVID-19. Il y citait des sources de la société civile qui avaient constaté une augmentation de 58 % des incidents de violence domestique dans la communauté chypriote grecque et une augmentation de 10 % des appels aux services d'assistance dans la communauté chypriote turque entre la mi-mars et le 22 avril. Le Comité a conclu sa déclaration en soulignant qu'il était « de la plus haute importance que soit reconnue et prise en compte l'incidence disproportionnée de la pandémie sur les femmes et les filles et des mesures prises pour la combattre ». Plusieurs membres du Comité ont également participé à des consultations informelles organisées dans le cadre d'une évaluation tenant compte des questions de genre de l'incidence socioéconomique d'un règlement réalisée par ma mission de bons offices en coopération avec la Banque mondiale, comme décrit plus en détail ci-après. Les membres du Comité ont également assisté à la présentation des résultats de l'évaluation organisée dans le cadre de ma mission de bons offices.

28. Le Comité technique de la radiodiffusion a continué à s'employer de manière constructive et pragmatique à régler les questions liées aux fréquences radio et les éventuels problèmes d'interférence. Bien que ce comité ne se soit pas encore réuni en présentiel en 2020, la communication et la coopération continues entre ses membres leur ont permis de régler un certain nombre de problèmes pratiques au fur et à mesure qu'ils sont survenus.

29. Le Comité technique du patrimoine culturel conduit actuellement plus de 30 projets destinés à stabiliser ou à préserver des monuments culturels sur l'île, tels que des églises, des mosquées, des fontaines et des cimetières. Il travaille à la réparation des murs de Nicosie et à la stabilisation de deux églises dans la zone

tampon. Ces monuments et chantiers ayant été inaccessibles en raison des mesures restrictives instaurées par les autorités pour freiner la propagation de la COVID-19, le Comité a tenu des réunions hebdomadaires en ligne et a étudié des documents et des appels d'offres concernant plusieurs projets. Il a récemment lancé l'initiative des jeunes ambassadeurs du patrimoine (Heritage Youth Ambassadors) afin d'associer les jeunes à ses activités et a veillé à ce que ces derniers participent aux programmes en ligne. Dans une déclaration commune publiée le 11 mai, les coprésidents du Comité ont annoncé qu'au cours de la période à venir, ils superviseraient la reprise en toute sécurité des travaux sur 10 sites du patrimoine culturel de l'île, en appliquant les mesures de sécurité requises en fonction de la levée des restrictions. Conformément à cette déclaration commune, les travaux sur les églises d'Agios Georgios et d'Agios Iacovos ont ensuite repris, après que des mesures d'hygiène et de sécurité aient été instituées et approuvées par le PNUD.

30. En novembre 2019, le Comité technique de la gestion des crises, en collaboration avec le Comité technique de l'éducation et le programme « Imagine », a organisé le projet « Disaster Ready School » pour les étudiants de Pyla, afin de les sensibiliser à la préparation aux crises en mettant un accent particulier sur les tremblements de terre et les incendies, et marquer la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe. Le Comité a continué à examiner des questions telles que les mesures de prévention et d'intervention face aux inondations, incendies et autres catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

31. Le Comité technique des affaires humanitaires s'est réuni deux fois au cours de la période considérée, et le plus récemment le 18 mai, date à laquelle il a tenu une réunion virtuelle pour examiner son rôle potentiel dans la facilitation des demandes liées à l'aide humanitaire émanant des communautés, à traiter au cas par cas, y compris en ce qui concernait l'accès aux soins médicaux.

32. Le Comité technique de l'environnement s'est réuni de façon régulière tout au long de la période considérée, et a organisé des réunions virtuelles après l'imposition des restrictions aux déplacements en raison de la COVID-19. Deux experts techniques, un chypriote grec et un chypriote turc, ont été recrutés en décembre 2019 grâce aux ressources du mécanisme de soutien financé par l'Union européenne. Le Comité prévoit d'entreprendre sur le terrain 12 visites conjointes sur des sites importants au regard de l'environnement des deux côtés de l'île ; il privilégiera 6 questions environnementales thématiques et présentera ultérieurement des rapports d'orientation. Il travaille actuellement à la création d'un site Web destiné à sensibiliser le public à ses travaux et à rassembler les principaux experts de l'environnement des deux parties. Enfin, le Comité a participé à un événement virtuel organisé par l'UNFICYP à l'intention du personnel de l'ONU afin de célébrer la Journée mondiale de l'environnement, le 5 juin, en présentant un exposé consacré à ses travaux et à la biodiversité sur l'île.

33. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales s'est réuni début février 2020 pour discuter de l'organisation d'un séminaire conjoint avec le Comité technique de l'égalité des sexes, axé sur la prévention de la maltraitance d'enfants et de la violence fondée sur le genre dans les deux communautés. En raison des inquiétudes croissantes liées à la COVID-19, l'organisation du séminaire a été reportée. Le Comité technique de la criminalité et des questions pénales a également étudié en collaboration avec le Comité technique de l'éducation une proposition de projet sur la prévalence, les corrélats et la prévention du harcèlement en milieu scolaire et du cyberharcèlement, qui sera appuyé et mis en œuvre grâce au mécanisme de soutien financé par l'Union européenne. Les deux coprésidents ont réaffirmé leur attachement aux travaux du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et ont convenu d'envisager la tenue d'autres réunions virtuelles jusqu'à ce

que la crise liée à la COVID-19 soit surmontée. La Salle de communication mixte, mécanisme de coordination formé par le Comité, a poursuivi son travail de liaison et d'échange d'informations. Toutefois, à la suite de la fermeture des points de passage et des restrictions imposées, seuls des contacts informels ont eu lieu pour faciliter les activités humanitaires.

34. Des propositions de projets ont continué d'être soumises au mécanisme financé par l'Union européenne pour soutenir les comités techniques. Ce dispositif a été créé en coopération avec le PNUD il y a à peine plus d'un an pour aider les organismes bicommunautaires à renforcer leurs capacités et à accroître l'utilité et la visibilité de leurs activités. Ma mission de bons offices, en collaboration avec le PNUD, la Commission européenne et les coordonnateurs chypriotes grecs et chypriotes turcs des comités, a examiné trois propositions au cours de la période considérée et en a approuvé deux, en demandant des précisions sur la troisième. Au cours de sa première année de fonctionnement, le dispositif a permis de débourser des fonds pour sept projets, et il reste un moyen utile de soutenir les comités bicommunautaires.

35. Compte tenu de leur importance au regard de la concrétisation et de la durabilité d'un éventuel règlement, ma mission de bons offices a continué à entretenir de nombreux échanges et un réseau de contact avec divers acteurs de la société civile, en soutenant et en encourageant leur mobilisation, leurs initiatives de sensibilisation et leur participation à des activités de consolidation de la paix de plus grande envergure sur l'île. En étroite coopération avec l'UNFICYP, ma mission de bons offices s'est efforcée de créer un effet multiplicateur en facilitant et en promouvant les contacts entre les groupes et les organisations intéressés qui partagent les mêmes idées des deux côtés de l'île. Dans le prolongement de ces activités, en conséquence de la flambée de COVID-19 à Chypre, la mission a coordonné en s'y associant la communication entre et parmi les acteurs de la communauté internationale et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment le PNUD, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que la Commission européenne, en ce qui concerne la situation sur l'île et son propre travail et ses activités de sensibilisation. Ma mission de bons offices a également continué à informer régulièrement les universitaires et les étudiants de l'action qu'elle mène à Chypre.

36. Depuis la clôture de la Conférence sur Chypre en 2017, la mission s'est engagée auprès de plus de 50 organisations de la société civile ou mouvements sociaux, couvrant un large éventail de domaines thématiques (égalité des genres, espace civique, milieu universitaire, groupes de réflexion, entreprises et entrepreneuriat). Bien que des efforts soient faits pour maintenir des contacts réguliers avec le plus grand nombre possible de personnes et de groupes, les restrictions liées à la pandémie, notamment aux points de passage, ont limité la communication et le dialogue sur le programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité pendant la période considérée.

37. Une étude de l'impact socioéconomique d'un règlement de la question de Chypre tenant compte des questions de genre, effectuée comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans la résolution 2453 (2019), a été achevée au cours de la période considérée et lancée le 17 février 2020. Cette étude a confirmé que le fait de retarder un règlement de la question de Chypre fait s'accroître les coûts économiques et non économiques et a permis de tracer les grandes lignes de politiques de soutien appropriées permettant de surmonter les obstacles à l'égalité des genres qui limitent la participation économique des femmes. Il y est constaté que la réunification entraînerait une hausse des revenus et une augmentation de la croissance du PIB pour les deux communautés et contribuerait par ailleurs à l'élargissement des perspectives qui, si elles étaient associées à de telles politiques, pourraient être partagées de manière plus égale par les hommes et les femmes à l'échelle de l'ensemble de l'île.

38. Ma mission de bons offices et la Banque mondiale ont également conçu une stratégie visant à diffuser largement les recommandations tenant compte des différences entre les femmes et les hommes formulées dans l'évaluation. D'autres mesures consisteront à surveiller l'impact économique et social de la COVID-19 afin de déterminer si ces recommandations devraient être alignées sur une réalité postpandémie dans laquelle les inégalités préexistantes entre les femmes et les hommes pourraient être encore plus marquées et l'impact le plus disproportionné sera peut-être visible en termes de représentation politique, de participation économique et d'écart salarial femmes-hommes, par exemple.

39. Dans les semaines qui ont précédé la flambée de COVID-19 à Chypre, deux rapports notables ont été publiés : le rapport intitulé *Delivering the Cyprus Peace Dividend*, présenté par le centre chypriote de l'Institut international d'Oslo de recherches sur la paix le 5 février, et l'étude de l'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre mentionnée plus haut. Plusieurs discussions ont été consacrées aux limites économiques du statu quo et aux gains concrets, financiers et autres, que les deux communautés pourraient retirer d'un règlement de la question de Chypre. Des économistes à Chypre ont indiqué que les études sur les conséquences d'un règlement pourraient devoir être requantifiées en raison des répercussions que la pandémie aura inévitablement sur l'économie de l'île ; il est néanmoins clair, d'après les travaux substantiels sur cette question, qu'un règlement de la question de Chypre continuerait à offrir d'importantes perspectives économiques qui pourraient maintenant être plus nécessaires que jamais.

40. Le 8 juin, la Chambre de commerce et d'industrie de Chypre et la Chambre de commerce chypriote turque ont publié une déclaration commune. Notant qu'elles se sont réunies par téléconférence le 2 juin, les deux chambres ont rappelé la nécessité de « renforcer la coopération économique sur l'île et d'accroître le volume des échanges intercommunautaires afin de maximiser le plein potentiel économique des deux communautés ». Elles ont exprimé leur soutien à la réouverture des points de passage, qui pourrait « contribuer à l'amélioration de la situation économique des deux communautés » et faciliter dans le même temps « des contacts indispensables entre les Chypriotes », tout en faisant observer que « les précautions nécessaires devront être mises en place et strictement respectées ».

V. Observations

41. Trois ans se sont désormais écoulés depuis les pourparlers intensifs de Crans-Montana, ce qui rend plus difficile la reprise des négociations. Comme je l'ai déclaré à l'issue de notre réunion de Berlin, je continuerai à poursuivre mes efforts pour parvenir à un accord concernant un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir dès que possible des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats. À cet égard, je me suis engagé à étudier avec le dirigeant chypriote turc et le dirigeant chypriote grec ainsi qu'avec les puissances garantes la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'Organisation des Nations Unies. J'insiste sur le fait qu'il n'est pas question de reproduire les mêmes schémas.

42. Bien que je garde l'espoir qu'une solution durable au problème de Chypre puisse être trouvée, la progression de la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale a malheureusement ajouté à une situation déjà complexe sur l'île et alentour. Les tensions croissantes à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon, les préoccupations suscitées par la migration irrégulière et le flux de réfugiés tant sur l'île que dans la région, les frictions liées à la possible ouverture de Varosha, à la prospection d'hydrocarbures et, de plus en plus, à la délimitation des frontières

maritimes ont tendu les relations entre les parties à la question de Chypre. Je continuerai à suivre de près l'évolution de la situation et j'exhorte toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à éviter toute escalade. En ce qui concerne la question de Varosha, je répète que la position de l'Organisation des Nations Unies reste inchangée. L'Organisation continue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité sur la question et elle peut prêter son concours à la mise en œuvre de toute mesure conforme à ces résolutions. Je continue également à souligner que les ressources naturelles situées à Chypre et alentour devraient constituer une forte incitation à parvenir sans plus tarder à un règlement mutuellement acceptable du problème de Chypre. J'exhorte toutes les parties concernées à renouer le dialogue et à explorer les possibilités de coopération régionale et je demande une action résolue visant à désamorcer les tensions.

43. Au-delà de l'importante dimension régionale de la question de Chypre, beaucoup de choses restent entre les mains des Chypriotes eux-mêmes. Les Chypriotes doivent redoubler d'efforts pour se remobiliser, combler le fossé qui les sépare et remédier au scepticisme et au désengagement de la société. Malgré le climat général de désengagement et de scepticisme des deux parties, lorsque les questions de la réconciliation et de la reprise du dialogue sur le problème de Chypre sont spécifiquement soulevées dans les sondages publics, les résultats indiquent que les deux communautés continuent d'avoir le sentiment qu'une coopération accrue entre elles sur une série de questions pourrait les rapprocher. Lors d'un récent sondage effectué pour le compte de ma mission de bons offices, la majorité des personnes interrogées dans les deux communautés ont déclaré que le règlement de la question de Chypre revêtait pour elles la plus haute importance ou une grande importance. Bien que chacune considère que l'autre accorde une importance un peu moins grande à la recherche d'une solution, les deux communautés ont des attentes plus positives à l'égard d'un scénario de règlement que du statu quo. Ce sondage ayant été réalisé avant la pandémie, il reste cependant à voir si la séparation et les restrictions en matière de circulation aux points de passage, et les retombées plus larges de la crise liée à la COVID-19, affecteront ces opinions. Au vu des difficultés qui persistent, j'invite les acteurs influents des sphères politique, économique, religieuse, artistique et autres à contribuer au rapprochement des communautés. En même temps, les actes qui visent à provoquer l'autre communauté ou à inciter à la haine doivent être réprimés et dénoncés par les responsables politiques et autres personnalités influentes des deux côtés de l'île.

44. Je me félicite des signes de revitalisation et de mobilisation accrues des comités techniques observés au cours de la période considérée, confirmant une tendance constatée à partir de 2019 et dont j'ai déjà fait état (voir S/2019/37, par. 23 ; et S/2019/883, par. 18, 37 et 38). Par exemple, 11 des 12 comités techniques se sont réunis au moins une fois au cours de la période considérée, de nombreux membres étaient également en communication directe les uns avec les autres entre les réunions des comités et des initiatives et des activités concrètes ont été menées à bien. Les déclarations conjointes qui ont été publiées par plusieurs comités techniques sur une série de questions au cours de la période considérée, notamment par les comités techniques de la culture, de l'égalité des sexes, du patrimoine culturel, de la santé et de l'éducation, ont été importantes par leur nombre et leur portée. L'engagement direct des deux dirigeants auprès des comités techniques bicommunautaires et leur présence lors des manifestations organisées par eux ont constitué une réaffirmation bienvenue du soutien politique aux travaux importants des comités, comme l'a également demandé le Conseil de sécurité, tout récemment dans sa résolution 2506 (2020). Étant donné leur caractère sporadique au cours des trois dernières années, les apparitions conjointes des deux dirigeants revêtent une signification particulière, compte tenu surtout de la détérioration générale du climat politique sur

l'île et alentour. Bien que cette évolution soit encourageante, il convient de noter qu'un certain nombre de comités techniques n'ont pas encore atteint leur plein potentiel. À cet égard, j'exhorte les deux dirigeants à donner suite aux recommandations issues du bilan effectué et communiquées aux deux parties.

45. En outre, je dois réitérer que, malgré l'importance cruciale des mesures de confiance et d'autres formes de coopération entre les communautés, que je continue à encourager vivement afin d'améliorer la vie quotidienne des Chypriotes et de créer des conditions propices à un règlement global, ces initiatives, y compris les travaux des comités techniques, ne peuvent remplacer un processus de négociation viable et global pour parvenir à un règlement pacifique à Chypre. Je fais écho à l'appel lancé par le Conseil de sécurité aux parties et à tous les acteurs concernés pour qu'ils réaffirment leur volonté politique et leur engagement en faveur d'un règlement sous les auspices de l'ONU. Je me réjouis de la reprise du dialogue sur la question de Chypre et j'exhorte les parties à s'acheminer dès que possible vers un règlement global.

46. Je me félicite de la levée des mesures restrictives sur l'île au vu de la situation épidémiologique encourageante, le nombre global de cas de COVID-19 restant jusqu'à présent parmi les plus bas d'Europe et la situation en termes de santé publique continuant de s'améliorer. La prise de décision concernant la lutte contre la pandémie et la réponse globale en matière de santé publique ont généralement été perçues de manière positive dans les deux communautés et je félicite les deux parties pour leurs efforts et leur diligence.

47. Cependant, malgré ces efforts, des occasions d'organiser des appels et des initiatives bicommunautaires plus tangibles ont été manquées. Ayant à l'esprit mon appel au cessez-le-feu mondial et mon appel à l'unité et à la solidarité en ces temps difficiles, j'exhorte les deux communautés à se mobiliser en faveur d'une coordination et d'une coopération accrues et mutuellement bénéfiques, notamment en apportant un soutien politique et technique solide aux comités techniques bicommunautaires, comme ceux qui consacrent leurs activités à la santé, à l'économie, à la crise et aux questions humanitaires.

48. À mesure que sont levées les mesures restrictives, notamment aux points d'entrée sur l'île, il est essentiel que les déplacements à l'intérieur de celle-ci soient autorisés en même temps que les arrivées sur l'île. J'encourage les dirigeants, avec le soutien du Comité technique de la santé et la coopération des autorités compétentes des deux côtés de l'île, à travailler ensemble et à élaborer un plan global pour la réouverture complète de tous les points de passage.

49. L'épidémie de COVID-19 a eu un impact économique important sur l'île et, même s'il sera difficile de remédier à ses effets, la période de relèvement offrira également la possibilité de combler certaines lacunes existant de longue date et d'amener des changements positifs. J'encourage les deux dirigeants, dans le cadre de leur dialogue permanent, à réfléchir ensemble aux possibilités en matière de restructuration et d'innovation, de diversification et d'écologisation de l'économie, de promotion de services sociaux et publics de meilleure qualité et plus inclusifs, et concernant l'introduction de nouvelles formes de modèles de consommation, de production et de coopération économiques, y compris par l'intermédiaire des comités techniques et en tant que mesures de confiance.

50. Les résultats de l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre montrent que la promotion de l'égalité des genres ne devrait pas, et ne peut pas, attendre. Agir maintenant peut renforcer l'impact et le caractère inclusif d'un futur accord de règlement à Chypre bénéficiant à tous. Je suis encouragé par ces efforts et j'invite les dirigeants à tenir compte des résultats de l'évaluation et des

recommandations qui en sont issues pour élaborer les politiques de soutien qui permettraient de s'attaquer aux barrières existantes entre les genres et de garantir qu'un futur accord de paix puisse bénéficier plus également aux hommes et aux femmes partout sur l'île. Je réitère que ma mission de bons offices est prête à continuer à travailler avec les parties sur cette importante initiative, à renforcer la participation des femmes au processus de paix et à œuvrer à une transformation des relations entre les femmes et les hommes qui puisse offrir de plus grandes possibilités aux unes comme aux autres.

51. Dans le monde entier, il s'est toujours avéré que la participation des femmes aux initiatives de paix et de sécurité renforce la viabilité et la durabilité des accords de paix, et permet de mieux refléter les besoins et les préoccupations des hommes, des femmes et des enfants. Alors que nous célébrons en 2020 le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, j'exhorte les dirigeants à répondre à l'appel de ce dernier et à donner au Comité technique de l'égalité des sexes les moyens d'élaborer d'urgence un plan d'action en faveur de la participation pleine, égale et véritable des femmes aux pourparlers de paix. Cela contribuera à garantir que toute Chypre unie future soit plus durable, plus sûre et plus égale, et offre à tous de plus grandes perspectives.

52. Je tiens à remercier une fois de plus les partenaires qui ont continué à soutenir le travail des deux missions des Nations Unies, le PNUD et le Comité des personnes disparues à Chypre. J'appelle également l'attention sur la coopération de longue date avec l'Union européenne, notamment par l'intermédiaire de sa Commission, dans le cadre des pourparlers pour le règlement de la question de Chypre. Cette coopération a été fort appréciée durant les phases passées du processus de paix, tant en ce qui concerne l'engagement à un haut niveau de l'Union européenne que son soutien à diverses mesures de confiance, et je compte qu'elle se poursuivra. Je reconnais également la contribution de la Banque mondiale, tant pour ce qui est du soutien qu'elle a auparavant apporté aux négociations engagées par les parties sous les auspices de mes bons offices, que s'agissant de l'action récemment menée pour conduire et lancer l'étude d'impact socioéconomique tenant compte des questions de genre. Ce dernier exercice, mené conjointement avec ma mission de bons offices au cours de la période considérée, revêt une grande importance, et j'espère qu'il ouvrira la voie à de nouvelles initiatives constructives à l'appui du processus de paix à Chypre dans l'avenir.

53. Enfin, je voudrais remercier ma conseillère spéciale adjointe et le personnel de ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement des tâches qui leur ont été confiées. Je remercie également Mme Lute d'avoir mené des consultations en mon nom.

Annexe I

Compte rendu écrit du dirigeant chypriote grec à l'intention de la mission de bons offices du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 2506 (2020) du Conseil de sécurité

Le présent document fait suite à la résolution 2506 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier a engagé « les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils [avaie]nt prises à l'appui des dispositions applicables de [ladite] résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concern[ait] les paragraphes 5 et 6, en vue de parvenir à un règlement global et durable ».

Y sont exposés tous les faits nouveaux ayant un lien avec les activités menées pour faire en sorte que le processus de paix reprenne sous l'égide de la mission de bons offices du Secrétaire général, qu'elles aient un caractère interétatique ou intercommunautaire. L'utilisation du terme « communautés » ne remet pas en question le statut de la République de Chypre en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et les références faites à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) s'entendent sans préjudice du statut de la République de Chypre en tant que pays hôte de la Force.

I. Mesures visant à reprendre le processus de paix

La priorité absolue pour la partie chypriote grecque reste de parvenir à un règlement qui vise à faire de la République de Chypre une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique, comme énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je suis pleinement conscient du fait que la prolongation de la division de facto du pays et les faits accomplis qu'elle engendre consolident le statu quo et compromettent les perspectives de réunification. Pour nous, il n'y a pas d'autre option que la paix.

Nonobstant les efforts systématiques déployés par la Turquie pour attiser les tensions à Chypre et dans ses environs, au mépris notamment du récent appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial visant à réduire les conflits dans le contexte de la pandémie de COVID-19, nous restons déterminés à faire tout notre possible pour développer l'acquis de la réunion conjointe des dirigeants des deux communautés avec le Secrétaire général de l'ONU, tenue en novembre dernier à Berlin, qui a confirmé notre détermination à reprendre le processus de négociation dès que possible, sur la base d'un accord concernant les trois éléments fondamentaux du cadre de référence destiné à orienter les pourparlers.

Nous avons donc confirmé à plusieurs reprises, notamment dans nos échanges avec la Conseillère spéciale du Secrétaire général, que nous étions prêts à soutenir le Secrétaire général dans l'action qu'il mène à cette fin. Nous jugeons particulièrement encourageant l'engagement qu'il a pris d'étudier la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.

Nous estimons qu'une telle réunion pourrait ouvrir la voie à une nouvelle conférence sur Chypre qui permettrait de reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées à Crans-Montana, en veillant à traiter les différents éléments de ces négociations comme un ensemble d'éléments interdépendants et indissociables.

Le Gouvernement de la République de Chypre fait actuellement tout son possible pour entretenir la possibilité d'une reprise des négociations. Malgré les provocations constantes et d'intensité croissante de la Turquie, nous avons maintenu la communication avec le dirigeant de la communauté chypriote turque et avons pris des initiatives visant à créer à un climat favorable, notamment grâce aux travaux des comités techniques, et ce en dépit des difficultés engendrées par la crise liée à la COVID-19.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement de la République de Chypre s'emploie par divers moyens à aider la communauté chypriote turque, notamment en autorisant, pour des raisons humanitaires, le passage de patients chypriotes turcs vers les zones contrôlées par le Gouvernement et en facilitant les demandes de rapatriement de Chypriotes turcs et d'accès immédiat à leur lieu de résidence dans la partie occupée.

Le Gouvernement de la République de Chypre a également fourni à la communauté chypriote turque des médicaments et des fournitures médicales, tout en facilitant le passage des patients chypriotes turcs vers les zones contrôlées par le Gouvernement pour leur permettre d'y recevoir un traitement médical, et continuera de répondre favorablement aux besoins et aux demandes de la communauté chypriote turque. En outre, le Gouvernement a répondu sans délai aux demandes de moyens aériens pour lutter contre les incendies qui se sont déclarés dans les zones occupées.

Nous sommes pleinement conscients que nos efforts pour créer les conditions propices à une reprise des négociations doivent être guidés à la fois par un sentiment d'urgence et par un certain pragmatisme. Nous savons que le processus est retardé en raison de la procédure interne de sélection du dirigeant de la communauté chypriote turque, prévue pour octobre 2020. Il convient toutefois de noter que, depuis un certain temps déjà, la Turquie et les éléments de la communauté chypriote turque qui cherchent à compromettre les perspectives de réunification se servent de la procédure en question comme d'une excuse commode pour justifier leur réticence à participer activement au processus de paix et mener une politique de provocations.

C'est dans ce contexte que le dirigeant chypriote turc a déclaré début juin qu'il serait irréaliste de s'attendre à une évolution de la situation avant octobre (« rien ne sera fait dans le cadre des pourparlers de paix avant que les Chypriotes turcs n'aient renouvelé le mandat »), soit un an déjà après la réunion de Berlin. Le plus alarmant, cependant, est la tendance, pendant cette période, à l'escalade des tensions par des actes de provocation qui ne font qu'empoisonner le climat politique, créer de nouveaux faits accomplis inacceptables et obscurcir les perspectives du processus de paix.

À cet égard, la Turquie continue d'agir de manière agressive, notamment en recourant à la menace militaire, en menant des activités de forage illégales dans la zone économique exclusive de la République, en menaçant d'empiéter sur la ville clôturée de Famagouste au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et en procédant à la signature d'un mémorandum d'accord illégal avec la Libye sur la délimitation des zones de juridiction maritime en mer Méditerranée.

Ces agissements ont été condamnés avec la plus grande fermeté par la communauté internationale et l'Union européenne car ils contreviennent aux rapports de bon voisinage et au droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et portent atteinte aux droits souverains d'États tiers.

Nous devons être clairs sur ce point : pour que le processus de paix puisse reprendre et avoir de réelles chances de succès, il est impératif de créer un environnement propice à des négociations constructives et de bonne foi, dans le même

esprit et dans les mêmes conditions que tous les cycles de négociations précédents, y compris les deux conférences sur Chypre.

Nous demandons donc au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de sa mission de bons offices à Chypre, et au Conseil de sécurité, qui est l'organe international portant la principale responsabilité de la paix et de la sécurité internationales et le garant du droit international et des buts et principes de la Charte des Nations Unies, d'adopter une position ferme afin que la Turquie, d'une part, cesse ses activités illégales et s'abstienne de tout acte de provocation et, d'autre part, mette un terme à sa politique non constructive concernant les aspects bicommunautaires du processus de négociation, et concentre ses efforts et œuvre de manière constructive à un règlement global du problème de Chypre.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous sommes prêts à avancer résolument sur cette voie. Nous espérons que la partie chypriote turque et la Turquie feront enfin preuve de la même détermination que nous de reprendre le processus de négociation.

II. Facteurs entravant la reprise du processus de paix

Ayant comme unique intention de rendre compte de la situation actuelle et des dernières évolutions de façon factuelle, je me dois d'énumérer toute une série de facteurs et d'activités qui compromettent les efforts visant à améliorer le climat politique à Chypre et ceux qui sont faits en vue de reprendre les négociations afin de trouver une solution globale au problème de Chypre.

a) Abstraction faite de la pandémie, pendant toute la période considérée, nous avons continué de constater une intensification flagrante des efforts faits par l'armée d'occupation turque pour modifier le statu quo militaire et étendre progressivement son contrôle militaire plus au sud dans la zone tampon qui se situe entre la ligne de cessez-le-feu des forces d'occupation turques et celle de la Garde nationale du Gouvernement de la République de Chypre, et au-delà. Ces violations commises par les forces d'occupation turques coïncident avec un renforcement du comportement provocateur et agressif de la Turquie à Chypre et dans ses environs, y compris par le renforcement de ses capacités militaires dans la partie occupée de Chypre, notamment dans les bases militaires illégales des villages occupés de Bogazi et Lefkoniko.

Il est incontestable que les violations observées depuis avril 2018 tout au long de la zone tampon se sont poursuivies et intensifiées au cours de la période considérée, tandis que de nouvelles violations graves ont été confirmées.

Il convient de mentionner en particulier les violations dans l'enclave de Strovilia, qui sont caractéristiques de la politique turque consistant à ignorer de manière flagrante les appels répétés du Conseil de sécurité pour que cessent les violations du statu quo militaire qui se poursuivent depuis 2000. Non seulement ces violations persistent, mais elles ont été exacerbées, notamment par des activités visant à miner la capacité de l'UNFICYP à s'acquitter de ses tâches.

b) En ce qui concerne Varosha, outre les déclarations du régime d'occupation et de la Turquie sur leur intention d'empiéter sur la ville clôturée de Varosha et d'y créer de nouvelles situations de fait accompli, qui se sont poursuivies pendant la période considérée, et le maintien des restrictions à la liberté de circulation imposées à l'UNFICYP dans le secteur, le régime d'occupation a organisé une conférence le 15 février 2020, avec la participation du Vice-Président de la Turquie, au cours de laquelle il a été annoncé qu'un plan de route serait proposée pour l'ouverture de la ville clôturée. Rappelons également qu'une fois de plus, ce mois-ci, le Vice-Président

turc a déclaré publiquement que, faute d’avancées dans le processus de paix, le régime d’occupation et la Turquie procéderaient à l’ouverture de la zone clôturée de Varosha.

Permettez-moi de souligner que la mise à exécution de ces menaces causerait un préjudice irréparable aux perspectives de reprise de négociations constructives. J’attends de toutes les parties prenantes qu’elles respectent le statut spécial de Varosha, qui a été défini par l’Accord de haut niveau de 1979 et entériné par le Conseil de sécurité dans ses résolutions sur le sujet, et qu’elles s’abstiennent de prendre des mesures qui pourraient nuire au droit au retour et au droit de propriété des habitants légitimes de la ville.

Je rappelle également que la question de Varosha a été mentionnée dans de nombreuses mesures de confiance proposées par la partie chypriote grecque au fil des ans et je tiens à réaffirmer ma conviction que toute mesure visant à restituer Varosha à ses habitants légitimes, à titre prioritaire et sans attendre la résolution d’autres aspects du problème de Chypre, changerait la donne en ce qu’elle augmenterait les chances de réussite du processus de paix.

c) En avril 2020, la Turquie a annoncé qu’elle déploierait son navire de forage « Yavuz » dans la zone économique exclusive et le plateau continental de Chypre, afin d’effectuer illégalement un sondage de recherche d’hydrocarbures. Ce sera le sixième forage illégal de la Turquie dans la zone économique exclusive et le plateau continental de Chypre en moins de douze mois. Cette activité s’ajoutera à la série de levés sismiques que la Turquie effectue dans les zones maritimes de Chypre depuis janvier 2019.

En outre, on assiste à une forte militarisation par la Turquie de la mer autour de Chypre, les navires de forage et de levé sismique étant escortés par de nombreux navires de guerre et des patrouilles quotidiennes de drones armés, en même temps que les exercices militaires en mer menés par la Turquie se multiplient.

En application du droit international, Chypre continuera d’exercer ses droits souverains. Les conséquences de ce comportement agressif et dangereux de la part de la Turquie constituent non seulement une atteinte grave aux droits souverains de la République de Chypre, mais également une menace pour la stabilité, la paix et la sécurité dans l’ensemble de la région très instable de la Méditerranée orientale. On peut donc s’attendre à ce que la communauté internationale en général et les Nations Unies en particulier prennent les dispositions voulues pour défendre le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies. Je tiens à répéter que pour qu’un processus de paix ait de réelles chances de réussir, les parties doivent faire preuve de bonne foi, et que l’on ne peut mener de véritables négociations dans un contexte de menaces, de violations et d’intimidation.

En ce qui concerne l’exploitation des ressources naturelles de Chypre, je voudrais rappeler que nous avons abouti à des points de convergence sur tous les aspects de cette question, y compris sur la poursuite de l’adhésion de Chypre à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sur la répartition des recettes. Afin d’apaiser les inquiétudes des Chypriotes turcs, un fonds national souverain a été créé sur la base du modèle norvégien, qui permettra de gérer les recettes éventuelles qui découleront de la prospection des gisements d’hydrocarbures. Il s’ensuit notamment que toute utilisation par le Gouvernement de ces recettes pour rembourser la dette publique ou pour garantir des prêts est strictement interdite.

Par ailleurs, je me suis déclaré disposé à informer régulièrement le dirigeant chypriote turc des questions relatives aux hydrocarbures, y compris les recettes, à condition, bien entendu, que la Turquie mette un terme définitif à toutes les pratiques illégales qu’elle mène dans la zone économique exclusive de Chypre.

J'ai également fait savoir que le Gouvernement de la République de Chypre était prêt à examiner la possibilité d'établir un compte séquestre pour faire en sorte que les recettes provenant des hydrocarbures profitent aux Chypriotes turcs, sur la base de la répartition de la population, à condition qu'un véritable processus de paix ait repris et qu'un accord de délimitation ait été conclu entre Chypre et la Turquie, comme l'a suggéré la République de Chypre avec le soutien de l'Union européenne. La conclusion d'un tel accord, en application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, est absolument vitale et constitue la seule voie à suivre qui soit conforme au droit international.

III. Points de passage

Une partie de la période considérée a été marquée par l'arrivée de la pandémie mondiale de COVID-19, qui a contraint les gouvernements du monde entier à prendre des mesures extraordinaires afin de protéger la vie et la santé de leurs citoyens.

Dans cet esprit, le Gouvernement de la République de Chypre a adopté, le 28 février 2020, des mesures de précaution temporaires visant à protéger la santé publique, en tenant compte des informations et des orientations pertinentes provenant de l'Organisation mondiale de la Santé et des rapports du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies.

Ces mesures de précaution comprenaient notamment la mise hors service temporaire de quatre points de passage le long de la ligne de cessez-le-feu (rue Ledra, Derynia, Astromeritis et Lefka), dont le fonctionnement est régi par le règlement (CE) nº 866/2004, afin de pouvoir appliquer des procédures sanitaires plus rigoureuses et plus efficaces aux cinq points de passage restés en service (Kato Pyrgos, Ayios Dhometios, Ledra Palace, Pergamos, Strovilia).

La décision susmentionnée a été prise uniquement dans un souci de protection de la santé et de la sécurité publiques, conformément aux devoirs et aux responsabilités qui incombent au Gouvernement.

En outre, il convient de noter que le Gouvernement de la République de Chypre ne peut exercer un contrôle efficace des « points d'entrée » dans son territoire occupé, ce qui rend pratiquement impossible l'application de mesures visant à empêcher que la pandémie se répande dans la partie occupée en raison de l'entrée, via la Turquie, de citoyens de pays à haut risque.

Les passages ont été autorisés pour les Chypriotes (grecs et turcs), les personnes résidant légalement dans les zones contrôlées par le Gouvernement et les citoyens de pays étrangers qui exercent des fonctions diplomatiques à Chypre en vertu d'accords bilatéraux ou internationaux, y compris le personnel de l'UNFICYP, cette dernière catégorie étant dispensée de l'obligation d'être muni d'un certificat COVID-19 valable pendant au moins quatre jours et de rester en quarantaine pendant quatorze jours.

Il convient de souligner que tout au long de la durée d'application de ces mesures temporaires, toutes les demandes faites pour des raisons humanitaires ont été facilitées, par l'intermédiaire de l'UNFICYP, grâce à l'octroi d'autorisations spéciales par le Ministre de l'intérieur.

Malheureusement, le régime d'occupation a pris la décision de fermer tous les points de passage, bloquant ainsi tout passage. De plus, la circulation du personnel de l'UNFICYP et des diplomates étrangers a été interdite, ce qui a gravement entravé la capacité de la Force à s'acquitter de son mandat. En outre, la décision du régime

d'occupation de restreindre le passage des ambulances aux points de passage de Limnitis et Astromeritis a mis en péril des vies humaines.

Malgré le comportement perturbateur et de mauvaise foi du régime d'occupation, évoqué plus haut, et compte tenu des résultats encourageants de la gestion de la pandémie par le Gouvernement, conformément à notre politique de réouverture rapide des quatre points de passage qui avaient été temporairement fermés, le Président de la République de Chypre, dans le cadre de ses échanges réguliers avec le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Akinci, au sujet de la lutte contre la COVID-19, a communiqué à ce dernier, le 21 mai, après consultation de l'équipe d'épidémiologistes, la décision du Gouvernement de lever progressivement, à partir du 8 juin 2020 pour certaines catégories, les contrôles liés à la COVID-19 effectués aux points de passage.

Les catégories concernées comprenaient notamment les Chypriotes turcs qui travaillent dans les zones contrôlées par le Gouvernement de la République de Chypre, les étudiants chypriotes turcs fréquentant des établissements d'enseignement dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les patients chypriotes turcs recevant des soins médicaux dans des établissements des zones contrôlées par le Gouvernement, les résidents chypriotes turcs du village mixte de Pyla qui travaillent dans les zones occupées, les résidents chypriotes grecs du village de Pyrgos qui travaillent à Nicosie et les Chypriotes grecs et maronites résidant en permanence dans la partie occupée de Chypre, ainsi que toute autre personne dont le passage était jugé nécessaire pour des raisons humanitaires.

Sur la base de ce qui précède, un accord conjoint a été conclu avec le dirigeant de la communauté chypriote turque, à la suite de quoi le Gouvernement de la République de Chypre a entamé les préparatifs nécessaires, tandis que le Comité technique de la santé s'est réuni afin d'aborder les modalités pratiques. Au cours de cette réunion, les membres chypriotes grecs du Comité technique ont présenté un rapport détaillé contenant des données épidémiologiques pertinentes. Malheureusement, les membres chypriotes turcs n'ont pas fait de même.

Plus décevant encore, certaines personnalités politiques de la communauté chypriote turque, par opportunisme politique, ont délibérément sapé l'accord conclu entre le Président de la République et le dirigeant de la communauté chypriote turque, M. Akinci, aussi l'ouverture des points de passage pour les catégories susmentionnées ne s'est-elle pas concrétisée comme prévu le 8 juin, sauf pour un petit nombre de travailleurs chypriotes turcs qui ont traversé et décidé de rester dans les zones contrôlées par le Gouvernement afin d'éviter la quarantaine de quatorze jours qui leur aurait été imposée par le régime illégal s'ils étaient retournés dans les zones occupées le jour où leur travail avait pris fin.

Il est regrettable que, alors que les conditions épidémiologiques permettent de prendre les mesures susmentionnées et que les dirigeants des deux communautés sont parvenus à une entente, cette perspective ait été entravée par des décisions guidées par des motifs politiques cachés dans le but de nuire au dirigeant chypriote turc.

De toute évidence, les motivations politiques en question compromettent toute action susceptible de contribuer à créer un climat plus favorable pour les deux communautés. Nous n'avons pas besoin de rappeler les provocations constantes et délibérées provenant de ces mêmes personnalités politiques de la communauté chypriote turque, qui sont parfaitement en phase avec la politique de la Turquie à l'égard de Chypre, qui a pour objectif notoire de semer la discorde.

IV. Soutien apporté à la communauté chypriote turque par la République de Chypre pendant la pandémie

Questions de santé publique diverses

L'Institut chypriote de neurologie et de génétique a proposé aux Chypriotes turcs de réaliser des tests de dépistage du coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2). Nous avons proposé aussi de réaliser gratuitement des tests de dépistage du SARS-CoV-2 à 80 Chypriotes turcs résidant dans le village mixte de Pyla. Les deux propositions ont été rejetées, pour des raisons d'opportunité politique.

Parallèlement, en réponse à une demande présentée par le dirigeant chypriote turc, le Gouvernement de la République de Chypre a fourni gratuitement du matériel de protection médicale et des médicaments à la partie chypriote turque. En les acceptant, le dirigeant chypriote turc s'est exposé aux critiques des personnalités politiques qui avaient orchestré la fermeture totale des points de passage et refusaient de les rouvrir. Nous avons également fait savoir que nous étions disposés à fournir, à un stade ultérieur, encore davantage de matériel de protection médicale et de médicaments.

De plus, pendant la pandémie, nous avons continué :

- D'approvisionner en fournitures médicales les Chypriotes turcs soignés à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique et de fournir des médicaments aux Chypriotes turcs, qu'ils soient ou non enregistrés dans notre système de prestations sanitaires.
- De faciliter l'accès dans les secteurs contrôlés par le Gouvernement des patients chypriotes turcs qui avaient un rendez-vous médical au centre d'oncologie de la Banque de Chypre.
- De faire droit aux demandes des Chypriotes turcs qui arrivaient à Larnaca sur des vols affrétés et souhaitaient être transférés immédiatement dans la zone occupée.

Soutien apporté dans la lutte contre les incendies de forêt

À la suite de demandes adressées au Président du Gouvernement de la République de Chypre, Nicos Anastasiades, par le dirigeant de la communauté chypriote turque, Mustafa Akinci, la République a fourni immédiatement, à deux reprises, une assistance pour lutter contre les incendies qui avaient éclaté dans les zones occupées. Dans un cas, un avion bombardier d'eau et un hélicoptère ont été envoyés et dans l'autre, trois avions et un hélicoptère.

Le soutien apporté par la République a joué un rôle de catalyseur en permettant de contenir puis d'éliminer les incendies qui étaient alors hors de contrôle.

Une assistance a été demandée de nouveau à une autre occasion. La République était prête à envoyer les moyens nécessaires, mais en fin de compte son aide n'a pas été nécessaire.

La République de Chypre se tient prête à tout moment à apporter toute l'assistance jugée nécessaire, et à fournir tous les moyens disponibles, toujours dans la limite de ses capacités, si des demandes devaient à nouveau lui être transmises.

Chypriotes turcs travaillant dans les zones de la République de Chypre contrôlées par le Gouvernement

Plus de 1 500 Chypriotes turcs qui, en raison de la situation extraordinaire liée à la pandémie, n'ont pas pu aller travailler dans les zones de la République de Chypre contrôlées par le Gouvernement ont fait partie des bénéficiaires du plan de suspension des activités établi par le Ministère du travail et des assurances sociales, grâce auquel ils ont bénéficié d'un régime de prestations spéciales couvrant jusqu'à 60 % de leur salaire mensuel, leurs employeurs prenant en charge les 40 % restants.

V. Comités techniques

Dans le cadre des efforts que nous faisons pour instaurer un environnement politique propice à un règlement, nous avons également encouragé les comités techniques à maintenir leur rythme de travail accru et, entre autres, à adopter une approche constructive dans la poursuite des débats sur les 21 mesures de confiance proposées au dirigeant chypriote turc par le Président de la République de Chypre en février 2019. Parallèlement, nous avons engagé, au niveau des négociateurs, une réflexion sur la manière de s'adapter aux besoins actuels et de déterminer dans quels domaines d'autres initiatives pourraient être entreprises.

Nous avons adhéré indéfectiblement aux travaux des comités techniques, mais j'aimerais rappeler en particulier trois événements à l'occasion desquels le Président de la République a participé, avec le dirigeant chypriote turc, à des activités majeures, à savoir la conférence des enseignants organisée par le Comité technique de l'éducation, l'exposition d'œuvres d'art et d'archives d'une valeur inestimables organisée par le Comité technique de la culture, et la réunion tenue à la veille de la pandémie de COVID-19 par le Comité technique de la santé, et a saisi l'occasion pour réaffirmer notre soutien actif et notre engagement dans les activités de ces comités.

Je précise également qu'à la suite de ces ouvertures réussies au grand public, où les activités des comités techniques ont été mises en évidence en vue d'être reconnues et adoptées par un plus grand nombre, j'ai nommé 12 personnes supplémentaires, jugées nécessaires pour renforcer encore les travaux des comités. Il est seulement regrettable qu'en raison de la pandémie de COVID-19, elles n'aient pu apporter immédiatement leur concours dans toute la mesure attendue.

Il est naturel que l'activité des comités techniques après mars ait subi les effets des mesures prises pour garantir la protection de la population en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, durant les premières semaines, les membres des comités ont limité leurs activités au strict nécessaire. Lorsque les circonstances leur ont permis de reprendre leurs activités, ils ont été encouragés à réactiver leurs canaux de communication et de coopération. Grâce également aux activités de facilitation de la mission de bons offices, les comités techniques ont retrouvé un certain rythme de travail et commencé à étudier de nouveaux moyens de poursuivre leurs activités.

Il convient de mentionner en particulier la forte participation des jeunes, grâce à la technologie. Deux initiatives méritent d'être saluées et de servir d'exemples : la téléconférence des « jeunes ambassadeurs du patrimoine », tenue en avril sous l'égide du Comité technique du patrimoine culturel, et le webinaire sur les difficultés qui émergeront dans le monde de l'après-COVID-19, organisé en mai à l'intention des enseignants dans le cadre du programme « Imagine », sous les auspices du Comité technique de l'éducation.

D'autres comités techniques ont également mené des activités : le Comité technique de l'égalité des sexes a appelé l'attention sur l'augmentation de la violence domestique durant la pandémie de COVID-19 dans le cadre d'une déclaration

commune, le Comité technique de l'économie et de l'entrepreneuriat facilitant les « transactions sans contact » (échanges de produits dans le cadre d'un système n'autorisant aucun contact physique), avec la coopération des chambres de commerce chypriote grecque et chypriote turque.

Il convient de faire mention en particulier du Comité technique de la santé qui, avant même le pic de l'épidémie, a travaillé sans relâche et maintenu une communication quotidienne en vue d'échanger des informations en temps réel, de répondre efficacement aux demandes continues de médicaments et de fournitures médicales destinées à la communauté chypriote turque et de faciliter le traitement ininterrompu des patients. Dès que la situation l'a permis, des réunions en ligne ont également été programmées pour offrir aux experts une plate-forme d'échange d'informations et de points de vue essentiels sur la gestion de l'épidémie et les enseignements à retenir.

Il convient de rappeler que dans cet esprit de redynamisation des travaux des comités techniques, la République de Chypre a fait don de 750 000 euros au Comité technique du patrimoine culturel afin de soutenir davantage de travaux de rénovation et de restauration de sites patrimoniaux sur l'île. En fait, d'octobre 2019 à mai 2020, huit projets de travaux de restauration ont été menés à bien sur l'ensemble de l'île et 13 autres ont commencé.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle, la priorité reste de créer les conditions favorables à un retour progressif au *statu quo ante* COVID-19. Dans cette optique, nous continuerons d'encourager et d'appuyer les comités techniques pour leur permettre d'apporter une contribution importante et déterminante.

VI. Un mécanisme efficace pour les contacts militaires directs

L'idée de créer un tel mécanisme est née de la nécessité de rechercher des moyens de remédier aux violations croissantes et extrêmement préoccupantes, par les forces d'occupation turques, du statu quo militaire dans divers endroits sensibles le long de leur ligne de cessez-le-feu et au-delà, en particulier depuis le début de 2019, ainsi qu'aux activités illégales et provocatrices auxquelles la Turquie se livre sans relâche dans la mer de Chypre, aux menaces concernant l'ouverture de la zone clôturée de Varosha sous occupation militaire turque, et aux obstacles et restrictions supplémentaires imposés par le régime d'occupation turc contre l'UNFICYP.

En outre, il ne faut pas perdre de vue le rôle général imprévisible et déstabilisateur que joue la Turquie dans la région au sens large ni les répercussions négatives que cela a dans la conjoncture actuelle. Il est donc essentiel d'aborder la question avec un certain pragmatisme et de garder à l'esprit que les actes d'agression susmentionnés commis pour la Turquie ne pourront être réparés que s'ils sont fermement et résolument rejetés par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, j'insiste sur le fait que l'UNFICYP doit adopter une position plus ferme et plus appropriée, qui dissuaderait efficacement l'armée d'occupation turque de toute provocation dans l'ensemble de la zone tampon.

Dans ce contexte, et à la suite de l'appel lancé par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2483 (juillet 2019), le Gouvernement de la République de Chypre, dans une lettre du Ministre des affaires étrangères datée du 20 décembre 2019, a proposé au Secrétaire général de l'ONU de discuter de la mise en place d'un mécanisme de contacts directs au niveau militaire entre la Garde nationale et les forces d'occupation turques, à savoir les forces adverses, comprenant leurs commandants, ainsi que le commandant de la force de l'UNFICYP en tant que

facilitateur, conformément au mandat de l'UNFICYP établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 du 4 mars 1964.

Compte tenu de ce qui précède, je vous informe et vous assure que nous sommes prêts à collaborer avec l'UNFICYP à cette fin, dès que possible.

En ce qui concerne ce qui précède, je tiens à rappeler que les propositions tendant à la mise en place de mécanismes sur un large éventail de questions et les nombreux appels à la coopération entre les deux « parties » sont contre-productifs et ne servent qu'à détourner les efforts de l'objectif fondamental de réunification. Associées à la remise en avant de la notion totalement inacceptable de contacts avec l'entité sécessionniste « sans préjudice de la reconnaissance », ces propositions ne servent qu'à favoriser la normalisation du statu quo et donc la division permanente de Chypre.

Pareille approche reflète également une tendance à s'éloigner de l'engagement de trouver une solution au problème de Chypre sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, à contourner les résolutions fondamentales 541 (1984) et 550 (1984) du Conseil de sécurité et à présenter ledit problème de Chypre comme une question intercommunautaire plutôt que comme un problème international d'invasion étrangère et d'occupation militaire par la Turquie, ce qui est sa nature profonde.

Cette approche est également contraire à la mission de l'UNFICYP à Chypre, dans la mesure où elle contrevient à l'essence même du mandat de la Force prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964) et ses résolutions ultérieures et n'appuie en rien l'effort de reprise des négociations.

Annexe II

Faits nouveaux présentés par la partie chypriote turque en application de la résolution 2506 (2020) du Conseil de sécurité en date du 30 janvier 2020

Dans sa résolution 2506 du 30 janvier 2020, le Conseil de sécurité de l'ONU a engagé les dirigeants des deux communautés à tenir la mission de bons offices du Secrétaire général informée, par écrit, des mesures qu'ils avaient prises à l'appui des dispositions applicables de ladite résolution depuis son adoption, en particulier en ce qui concerne les paragraphes 5 et 6, en vue de parvenir à un règlement global et durable.

Cette période particulière, pour laquelle il nous a été demandé, en qualité de dirigeants, de tenir la mission informée, par écrit, des mesures prises a été une période hors du commun et extrêmement difficile pour l'humanité tout entière en raison de la pandémie de COVID-19. La COVID-19 a frappé l'humanité pour la première fois de son histoire, affectant de manière exponentielle la santé publique dans le monde entier et entraînant des pertes massives en vies humaines. Dans le monde d'interdépendance croissante qu'est le nôtre, elle a mis à l'épreuve les populations maintenant plus interconnectées que jamais aux niveaux local, régional et mondial. Fait étrange à l'ère de la mondialisation et de l'interconnexion, les pays ont dû fermer leurs frontières et instaurer un confinement sur tout le territoire pour tenter de contenir la pandémie et protéger la vie de leurs citoyens. Parce que des vies humaines sont en jeu, la santé publique est naturellement devenue la priorité numéro un de chacun et chacune au quotidien, dans tous les aspects de la vie.

Dès les premiers jours de la flambée de COVID-19, la partie chypriote turque a manifesté toute la diligence et la responsabilité voulues pour mener une action ciblée et améliorer, en collaboration avec notre homologue chypriote grec, les moyens de faire face ensemble à cette menace commune. Conscient du fait que le nouveau coronavirus ne connaît pas de frontières et de la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre nos communautés respectives en cette période difficile, j'ai pris une initiative dès les premiers stades de la flambée épidémique et demandé à mon homologue, Nicos Anastasiades, de convoquer le Comité technique bicommunautaire de la santé en vue de prendre ensemble des mesures pour répondre à la crise naissante. Ainsi, le 3 février 2020, lors de sa première réunion sous notre direction et sous les auspices de la Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre, le Comité a noté que les deux parties avaient pris toutes les précautions nécessaires conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), y compris les mesures de dépistage, et décidé de rester en contact étroit avec les deux communautés, d'échanger des informations et d'offrir l'assistance voulue.

Durant la période qui a suivi, j'ai continué d'appeler à davantage de dialogue et de coopération, en particulier à la suite de la décision unilatérale prise brusquement par la partie chypriote grecque le 28 février 2020 de fermer quatre des points de passage, alors qu'aucun cas de COVID-19 n'avait été signalé de part et d'autre de l'île. Dans la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 5 mars 2020, j'ai souligné la nécessité d'une collaboration à l'échelle de l'île menant à l'adoption de mesures communes aux deux parties et j'ai exprimé ma volonté de coopérer en vue d'aplanir les obstacles existants aux contacts intercommunautaires. J'ai également souligné l'importance d'une communication efficace en vue d'atténuer les risques et d'instaurer la confiance entre les deux communautés, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution la plus récente, datée du 30 janvier 2020. Dans une autre lettre adressée au Secrétaire général,

datée du 28 mars 2020, j'ai réaffirmé mon engagement et ma volonté de collaborer avec nos homologues chypriotes grecs concernant « le combat véritable de nos vies », comme le Secrétaire général l'a qualifié à juste titre dans son appel à un cessez-le-feu mondial, et de lutter ensemble contre les risques et les menaces découlant de la flambée de COVID-19.

Face à la charge que fait peser la flambée de COVID-19 sur notre secteur de la santé et sur les secteurs économique et social de la partie chypriote turque, j'ai adressé une lettre aux Présidents respectifs de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement le 27 mars 2020, ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU et au Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique le 28 mars 2020, pour leur demander une assistance technique et financière. J'ai également envoyé une lettre au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le 23 avril 2020, pour lui dire que, malgré l'isolement qui lui était imposé, le peuple chypriote turc n'était, comme le reste du monde, pas à l'abri de la COVID-19, qui ne pouvait être combattue que par des efforts conjoints, et que nous étions prêts à collaborer avec l'organisation. Il va sans dire que j'ai jugé nécessaire d'établir ces contacts afin de contribuer à l'objectif global de promotion du développement social et économique de la communauté chypriote turque, de manière à prévenir de nouvelles disparités socioéconomiques entre les deux parties et à appuyer les efforts faits par l'ONU en faveur du règlement global du problème de Chypre.

Durant cette période, mon homologue et moi-même avons également communiqué par téléphone en tant que de besoin, et le Comité technique de la santé a tenu par visioconférence les réunions voulues afin de mettre en commun les informations et de traiter les questions individuelles urgentes au cas par cas. Ainsi, grâce au dialogue maintenu pendant la pandémie, les deux parties ont pu apporter une réponse commune face à une catastrophe environnementale : un incendie de forêt de grande ampleur a éclaté à plusieurs endroits dans le nord de l'île le 17 mai 2020. À ma demande, outre la Turquie, la partie chypriote grecque, sous la direction de M. Anastasiades, a immédiatement apporté son aide en envoyant un avion bombardier d'eau et un hélicoptère, ce qui s'est révélé être une première dans notre longue histoire. La partie chypriote grecque a de nouveau collaboré et manifesté sa solidarité le 5 juin 2020 quand nous avons fait appel à elle, envoyant trois avions bombardiers d'eau et un hélicoptère.

Le 21 mai 2020, lors d'un nouvel entretien téléphonique avec mon homologue, nous sommes parvenus à un accord de principe pour la levée progressive des restrictions aux points de passage. À cet égard, nous avons discuté dans un premier temps du passage des Chypriotes turcs qui travaillent, étudient et reçoivent des soins médicaux du côté chypriote grec, des travailleurs chypriotes turcs qui résident à Pyla ainsi que des Chypriotes grecs et des maronites qui ont leur résidence permanente du côté chypriote turc, sous réserve que certaines conditions et exigences soient satisfaites. En tant que dirigeant de la partie chypriote turque, je suis largement favorable à ce qu'une stratégie coordonnée par étapes soit adoptée en vue de lever les restrictions aux points de passage en général, pour autant que la situation épidémiologique le permette. Les membres du Comité technique de la santé sont également convenus de rester en contact étroit, de continuer d'échanger des informations entre les deux communautés en réponse à la COVID-19 et d'étudier des moyens de lever progressivement les restrictions aux points de passage.

D'une manière générale, je souhaitais sincèrement que, des deux côtés, nous puissions faire davantage pendant cette période de mise à l'épreuve, en établissant un dialogue et une coopération durables pour lutter ensemble contre la pandémie et pour planifier et préparer les prochaines étapes, qui concernent l'assouplissement des

restrictions imposées en raison de la pandémie. Plutôt que de se contenter de répondre aux questions qui se posent dans des circonstances et à des moments critiques, j'estime qu'il est essentiel, afin d'instaurer la confiance entre les deux communautés et d'améliorer les perspectives d'un règlement global, que les deux parties soient en mesure de briser les tabous de longue date et d'ouvrir des voies de coopération efficace sur diverses questions d'importance pour l'île, telles que la protection de l'environnement et la prévention de la criminalité, comme l'a également demandé le Conseil de sécurité dans sa dernière résolution, en date du 30 janvier 2020.

Mécanismes permettant de coopérer efficacement grâce à des contacts directs

Par ailleurs, je tiens à réaffirmer que la partie chypriote turque est prête à établir et à développer une coopération efficace et directe dans tous les domaines entre les deux parties et entre les deux communautés, afin d'atténuer les problèmes pratiques qui découlent du statu quo et de traiter les questions qui intéressent l'ensemble de l'île. Dans cette perspective, elle travaille en étroite collaboration avec l'UNFICYP pour arrêter un arrangement spécial visant à faciliter le transfert des ressortissants de pays tiers recherchés par l'une ou l'autre partie dans le cadre de procédures pénales par l'intermédiaire du Comité technique de la criminalité et des questions pénales. Avec le concours de l'UNFICYP, la partie chypriote turque est parvenue à trouver un certain accord sur les modalités de transfert dans la zone tampon. Une fois que la partie chypriote grecque aura donné son accord, les modalités arrêtées constitueront un autre exemple d'action conjointe en matière pénale produisant des résultats concrets, en l'occurrence la remise sans heurt, sûre et confidentielle des personnes concernées.

La partie chypriote turque a également collaboré avec l'UNFICYP à la mise en place d'autres mécanismes, notamment au niveau militaire, et fait part de ses vues sur ce qui pourrait être fait pour aider à régler les problèmes intéressant l'ensemble de l'île. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'UNFICYP, qui a soumis une proposition à l'examen des deux parties au sujet de la mise en place à Chypre d'un mécanisme de contact direct au niveau militaire.

J'estime en outre qu'il est grand temps pour les deux parties d'établir des contacts et d'entamer un dialogue constructif pour traiter la question des hydrocarbures au large des côtes chypriotes, afin de créer un champ de coopération et d'interdépendance propre à inciter les deux communautés à parvenir à un règlement global à Chypre et à apporter la paix et la stabilité en Méditerranée orientale. À cet égard, je demande à mon homologue de réexaminer la proposition faite par la partie chypriote turque le 13 juillet 2019 sur la question, pour tenter encore une fois d'éviter toute nouvelle escalade et d'atténuer les tensions, comme le demande également le Conseil de sécurité. Pour rappel, la partie chypriote turque avait alors proposé de créer, avec le concours de l'ONU, ainsi que de l'Union européenne en qualité d'observateur, un comité mixte chargé de planifier, d'arrêter et de mettre en œuvre les futures activités liées aux hydrocarbures, y compris un accord sur la formule de répartition des revenus procédant de l'exploration et de l'exploitation des ressources gazières et pétrolières. Sans remettre en question les permis déjà accordés, les deux parties s'abstiendraient de délivrer de nouveaux permis et d'autoriser des activités d'exploration et d'exploitation dans des zones maritimes qui se chevauchent en vue de désamorcer les tensions dans la région. À ce jour, je reste convaincu que cette proposition, qui reste sur la table, pourrait ouvrir la voie à une coopération efficace non seulement entre les deux parties mais à plus grande échelle, ainsi qu'à la création de liens d'interdépendance entre toutes les parties concernées en Méditerranée orientale et ailleurs.

Contacts et coopération dans le cadre des comités techniques

La partie chypriote turque attache la plus haute importance au bon fonctionnement des comités techniques bicommunautaires, qui ont été créés pour permettre la coopération entre les deux parties de façon à renforcer les contacts entre les communautés et à améliorer la vie quotidienne de la population. Je suis depuis longtemps fermement convaincu qu'il faut donner aux comités techniques les moyens de contribuer encore davantage au dialogue et à la coopération entre les deux communautés et les deux parties.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait compliqué encore les travaux des comités techniques, je n'ai cessé d'exhorter les membres chypriotes turcs de ces comités à se rapprocher de leurs homologues pour tout faire afin que chacune des deux communautés réussisse à répondre aux besoins de l'autre. À cet égard, les membres des deux parties sont restés en contact et ont adapté leurs travaux aux conditions créées par la pandémie.

Outre les questions urgentes liées à la pandémie, le Comité technique de la santé a continué de travailler sur un projet qui a été lancé sur la proposition de la partie chypriote turque pour lutter contre la menace que représentent les moustiques. Il est impératif que le Comité technique coopère efficacement pour s'occuper de la question, la collaboration étant l'unique moyen de lutter contre les risques associés aux moustiques à l'échelle de l'île.

Le 3 février 2020, mon homologue, M. Anastasiades, et moi avons convoqué une réunion du Comité technique bicommunautaire de la santé. Le même jour, nous avons officiellement ouvert une exposition réunissant les tableaux d'artistes chypriotes grecs et les enregistrements vidéo et audio réalisés par des artistes chypriotes turcs qui avaient été échangés entre les deux parties le 3 septembre 2019 au Ledra Palace, sous la direction du Comité technique de la culture. Pour rappel, j'ai fait part de la décision prise par la partie chypriote turque, en signe de bonne volonté, de restituer les tableaux d'artistes chypriotes grecs qu'elle avait conservés depuis 1974, et le dirigeant chypriote grec en avait fait autant pour les enregistrements vidéo et audio qui avaient été réalisés par des artistes chypriotes turcs avant 1963 et qui se trouvaient dans les archives de la CyBC. Le Comité technique de la culture a préparé un catalogue des tableaux et des enregistrements qu'il a notamment présenté aux dirigeants. Conscient que la culture rassemble les peuples, je suis heureux de constater que la lettre et l'esprit des travaux du Comité vont dans ce sens.

Le Comité technique de l'environnement est resté actif pendant la pandémie et a régulièrement tenu des réunions en ligne pour faire avancer ses efforts visant à créer un réseau de communication et de collaboration entre tous les acteurs de l'environnement à Chypre. Ainsi, il met au point une plateforme en ligne destinée à réunir tous les acteurs concernés et à permettre aux experts environnementaux des deux communautés de mettre en commun leurs expériences et des informations pour recenser les principaux besoins environnementaux et unir leurs forces. Le Comité a également prévu d'organiser 12 visites sur le terrain dans 6 domaines thématiques, en collaboration avec des consultants techniques et des spécialistes de l'environnement clés des deux communautés, afin d'évaluer certaines questions environnementales et d'établir des rapports de terrain assortis de plans d'action et de recommandations visant à traiter les questions environnementales prioritaires. Il s'agit des domaines thématiques suivants : biodiversité et protection de la nature ; gestion des ressources en eau ; traitement des eaux usées ; gestion des déchets solides ; industries extractives ; qualité de l'air.

Le Comité technique de l'éducation a également été actif pendant la période considérée, malgré la pandémie. J'ai à cœur de renforcer les moyens dont dispose ce

comité, qui revêt une importance particulière pour la partie chypriote turque parce qu'il a vocation à promouvoir sur l'ensemble de l'île l'éducation pour la paix, pierre angulaire du renforcement de la confiance et de la réconciliation entre les deux communautés. Avec le Comité technique de la culture et le Comité technique de l'égalité des sexes, il s'agit de l'un des trois comités créés sur ma proposition pour renforcer la collaboration entre les deux communautés sur diverses questions importantes. J'ai eu l'occasion d'insister sur le rôle de l'éducation dans la culture de la paix à Chypre à l'occasion de l'événement qui s'est tenu sur le thème « Transformational Leadership for Peace » (« Faire bouger les choses pour parvenir à la paix ») dans la zone tampon le 16 décembre 2019, auquel ont participé les dirigeants des deux parties.

Le 28 mai 2020, le Comité technique de l'éducation a mené à bien le programme « Imagine » pour l'année scolaire 2019-2020, qui a été mis en œuvre sous ses auspices par l'Association for Historical Dialogue and Research (Association pour le dialogue et la recherche historiques) et le centre Home for Cooperation (Maison de la coopération) avec le soutien du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères et de l'UNFICYP. Destiné aux écoles primaires, secondaires (de premier et de second cycle) et professionnelles, il a permis de rassembler 1 285 élèves et 162 enseignants d'écoles chypriotes turques et grecques de toutes les régions de Chypre pendant l'année scolaire 2019-2020 pour promouvoir une culture de la paix et de la non-violence.

Du fait des complications découlant de la pandémie, la partie du programme « Imagine » qui devait être consacrée à la formation des enseignants a dû être reportée au début de la prochaine année scolaire. Toutefois, le Comité technique de l'éducation a pu tenir un webinaire intitulé « COVID-19 Changes Our World – What's Our Response as Educators? » (« La COVID-19 transforme le monde – comment réagir en tant qu'enseignants ? »), auquel ont participé 34 enseignants des deux parties, le 28 mai 2020, en collaboration avec l'ONG allemande Gesicht Zeigen!.

Je tiens à réaffirmer que la partie chypriote turque reste déterminée à intensifier encore les efforts du Comité technique de l'éducation et à donner suite aux recommandations figurant dans son rapport conjoint de 2017, ainsi qu'à éliminer les éléments qui font obstacle à la paix dans les supports pédagogiques, notamment les manuels scolaires, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans ses résolutions.

Dans le cadre d'un nouveau projet appelé « Edu-bites », il est prévu de publier des plans de cours sur un site Web trilingue promouvant l'éducation en faveur de la démocratie, des droits humains, de la lutte contre le racisme, de la paix ainsi et du développement durable à l'intention des élèves de 6 à 18 ans. La partie chypriote turque est impatiente de suivre l'évolution de ce projet, dont la première série de ressources éducatives devrait être mise en ligne en août 2020, sachant combien il importe d'éduquer les enfants et les jeunes pour instaurer dès maintenant une culture de la paix, aussi bien dans la perspective d'un règlement global que dans celui d'une future fédération.

Pendant la période considérée, le Comité technique du patrimoine culturel a lui aussi vu ses activités perturbées par la pandémie COVID-19, tous les travaux de construction ayant été interrompus des deux côtés de l'île. Par conséquent, il a dû arrêter ses travaux sur les sites du patrimoine culturel. Cela étant, je suis heureux de souligner que le Comité s'est adapté rapidement à la nouvelle réalité imposée par la pandémie et qu'il a continué de se réunir chaque semaine, par vidéoconférence. En mars et en avril 2020, il a continué d'élaborer de nouveaux projets et appels d'offres et lancé des appels d'offres pour deux cimetières et pour la phase 2 des travaux de conservation du monastère Apostolos Andreas. Enfin, il a organisé un exposé en ligne

pour les 40 Jeunes Ambassadeurs du patrimoine chypriote grec et chypriote turc, qui représenteront les jeunes dans le cadre des travaux du Comité.

Il me paraît nécessaire de mentionner spécialement les activités du Comité technique de l'égalité des sexes, sachant que les inégalités préexistantes, en particulier les violences domestiques, se sont encore aggravées partout dans le monde entier depuis le début de la pandémie. À l'appel de ses membres chypriotes turcs, le Comité a établi et publié en temps opportun, le 6 mai 2020, une déclaration sur les effets de la crise sanitaire sur les femmes et tenu une réunion en ligne le 13 mai 2020 pour se pencher sur cette question structurelle.

D'autres comités techniques sont inconnus du public, mais ont poursuivi leurs travaux pour s'attaquer à certains problèmes qui se posent au quotidien. Par exemple, le Comité technique des télécommunications et de la radiodiffusion s'est occupé d'un problème d'interférence.

Les membres du Comité technique de la criminalité et des questions pénales ont également continué leurs échanges et approfondi certaines questions liées aux personnes disparues. Ce comité a également élaboré un projet éducatif d'une grande importance sur le cyberharcèlement conjointement avec le Comité technique de l'éducation.

Au lendemain des attentats extrémistes et irrédentistes qui ont été perpétrés récemment dans des mosquées de la partie chypriote grecque, Köprülü Hacı İbrahim Ağa Mosque à Limassol and Tuzla Mosque à Larnaca, j'estime que tous les comités techniques doivent renforcer encore leurs activités et leur riposte aux attaques de ce type, qui visent notre patrimoine culturel, notre histoire commune et nos valeurs partagées, afin de favoriser la tolérance, la diversité et la réconciliation et d'accroître la possibilité de parvenir à une île unie et pleinement intégrée grâce à la stabilité et à la paix pour tous ses habitants.

Activités du Comité des personnes disparues

Les activités du Comité des personnes disparues ont également été interrompues par la pandémie. Après le 27 mars 2020, les membres du Comité ont recommencé à se réunir chaque semaine en tenant des réunions en ligne et les équipes d'enquête ont poursuivi leurs travaux d'archive pour repérer les éventuels lieux de sépulture où il convient de mener des fouilles, afin de préparer la reprise des activités des équipes bicommunautaires. Les autres activités du Comité sont en suspens en raison de la pandémie, qui empêche les équipes bicommunautaires de travailler sur le terrain.

Action menée pour parvenir à un règlement et perspectives d'avenir

Pour rappel, l'action menée pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre s'était trouvée dans une impasse en raison de l'absence de résultats à l'issue de la Conférence sur Chypre, tenue à Crans-Montana en juillet 2017. Néanmoins, pendant les deux ans et demi qui ont suivi la Conférence, la partie chypriote turque a invariablement maintenu sa position en faveur d'une solution fondée sur les paramètres établis par l'ONU et fermement défendu la préservation de l'ensemble du travail accompli sous l'égide de l'ONU au fil des décennies de négociation, à titre de compromis entre les parties.

Malgré tous les écueils rencontrés en ce qui concerne le socle établi pour le règlement du problème de Chypre et les reculs constatés par rapport aux points de convergence que les parties étaient parvenues à faire émerger ensemble, les efforts ininterrompus du Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, la nomination par celui-ci de la fonctionnaire de haut rang de l'Organisation Mme Jane Holl Lute, les consultations que nous avons menées par la suite sur le cadre de référence qui

constituerait un point de départ consensuel pour mener des négociations constructives qui déboucheraient sur un règlement dans un avenir proche, et en dernier lieu la proposition faite par le Secrétaire général d'organiser une réunion informelle trilatérale avec les deux dirigeants, ont abouti à la réunion tenue à Berlin le 25 novembre 2019.

À Berlin, nous – les deux dirigeants réunis sous les auspices du Secrétaire général – avons pris acte des efforts accomplis pour parvenir à un règlement global du problème de Chypre et réaffirmé notre engagement et notre détermination à parvenir à un règlement fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire et sur l'égalité politique, comme le prévoient les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 716 (1991) à son paragraphe 4. Mus par un sentiment d'urgence et conscients que cette réunion devait être différente des précédentes, nous nous sommes accordés à dire qu'un règlement global et durable du problème de Chypre dans un délai prévisible était de la plus haute importance pour le bien-être futur des deux communautés et que le statu quo n'était pas viable. Nous avons réaffirmé notre attachement à la Déclaration commune du 11 février 2014, aux points de convergences antérieurs et au cadre en six points du 30 juin 2017, en vue de parvenir à un accord stratégique ouvrant la voie à un règlement global. Le Secrétaire général a donc accepté de poursuivre ses efforts pour parvenir à un cadre de référence qui constituerait un point de départ consensuel pour ouvrir dès que possible des négociations progressives, constructives et axées sur les résultats et s'est engagé à étudier avec les deux dirigeants et avec les puissances garantes la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU.

Les résultats de la réunion de Berlin ont dissipé la confusion qui avait entravé les efforts que nous faisions pour parvenir à une solution au problème de Chypre et ouvert la voie à la conception d'un processus bien structuré et axé sur les résultats. C'est pourquoi le Conseil de sécurité de l'ONU a salué les travaux que nous y avons menés dans sa dernière résolution, en date du 30 janvier 2020. Conformément à la demande qu'il y a formulée, je tiens à réaffirmer que la partie chypriote turque est attachée aux résultats de la réunion de Berlin et qu'elle est résolue à parvenir à un règlement durable et global sous les auspices de l'ONU, notamment en travaillant activement et diligemment avec le Secrétaire général et la fonctionnaire de haut rang Jane Holl Lute. Dans cette perspective, la partie chypriote turque reste prête, comme elle l'a maintes fois répété, à participer à une réunion informelle convoquée en temps opportun par le Secrétaire général pour rassembler les cinq parties et l'ONU.